



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°4 / septembre 2025

Agenda :

- 6/9 : Forum des associations à Menton dans les Jardins Biovès (de 10h00 à 17h30)
- 1^{er} au 15/9 : Enquête publique sur la source Menaud, la source Pétrinca et le forage associé à Castellar

Les émissions de M6 sur RCM (fermeture du Domaine privé du Cap Martin le 10/8, falaise dangereuse du Maybourne Riviera le 24/8) renvoient aux reportages de « la France défigurée » des années 1970 et à une prise de conscience de plus en plus large des enjeux environnementaux par la population (15000 soutiens/ connexions sur notre compte Facebook pour l'émission du 10/8). Ces réactions pourront-elles changer la donne et amener à plus de raison quant à la vision prométhéenne de l'Humain s'affranchissant de la nature, en prenant en compte les légitimes demandes des habitants exprimées dans le cadre d'une enquête publique ?

A la portée de tous, habitants et touristes de passage, les actions visant à considérer comme une ressource nos déchets alimentaires offrent une nouvelle voie. Le permis de végétalisation du Square Sotchi à Menton, obtenu le 26 août par le Collectif Potajaimé, répond à une demande de notre plan climat de quartier de 2019 et nous nous en réjouissons. F. Lorenzi



Stratégie de Façade Méditerranée : nos demandes pour plus de protection en zone Natura 2000

Cet été, nous avons participé à la consultation sur le projet de Stratégie de Façade Méditerranée (2025-2030) qui doit prendre le relais de la Stratégie 2019-2024 (<http://aspona.org/pdf/AvisAsponaDSF.pdf>). Forts de notre expérience qui a permis d'empêcher en 2023 le projet d'endiguage de 5,9 ha (artificialisation sur les prairies de cymodocées) devant la plage du Gorbio, nous avons notamment insisté pour une limitation très renforcée de l'artificialisation des zones Natura 2000, comme celle du Cap Martin.

Nous avons demandé que la surveillance réglementaire des projets d'endiguage ou de modernisation des aménagements existants ne s'arrête pas à 20 m de profondeur, mais à 30 m et au-delà, dans des zones rocheuses et pentues, et qu'elle s'applique à tous les habitats de petits fonds (cymodocées, cystoseires), et pas seulement aux herbiers de posidonie.

Nous avons aussi dénoncé la contradiction entre la réglementation sur les communes touristiques autorisant l'ouverture des établissements balnéaires jusqu'à 8 mois par an et le nécessaire repos biologique des milieux marins fortement prescrit dans le projet de Stratégie.

Enfin, nous avons rappelé que toutes les communes littorales de la région SUD-PACA sont tenues de déployer une « stratégie face au recul du trait de côte » en raison du changement climatique (élévation du niveau de la mer et multiplication des tempêtes) depuis le 3 juillet 2025.

Réhabilitation de l'îlot des Sœurs Munet : Les requêtes des habitants volontairement ignorées

Le 17/6, le conseil municipal de Menton a décidé de renouveler la convention d'intervention avec l'Établissement Public Foncier PACA pour acquérir toutes les parcelles concernées par le projet et de lancer une déclaration d'utilité publique (DUP) pour expulser les propriétaires récalcitrants. L'ASPONA a dû engager un recours contre ces délibérations car la notice explicative pour la DUP postule l'accord de la population sur la version initiale du projet, sans mentionner la teneur négative de la consultation publique (printemps 2024), ni la recommandation de la commissaire-enquêtrice sur la révision du PLU (mai 2025). Cette notice inclut aussi des informations obsolètes ou biaisées. L'ASPONA avait écrit à l'EPF PACA en juin car il n'exerce pas une vigilance suffisante sur les procédures dans les projets qui lui sont confiés.

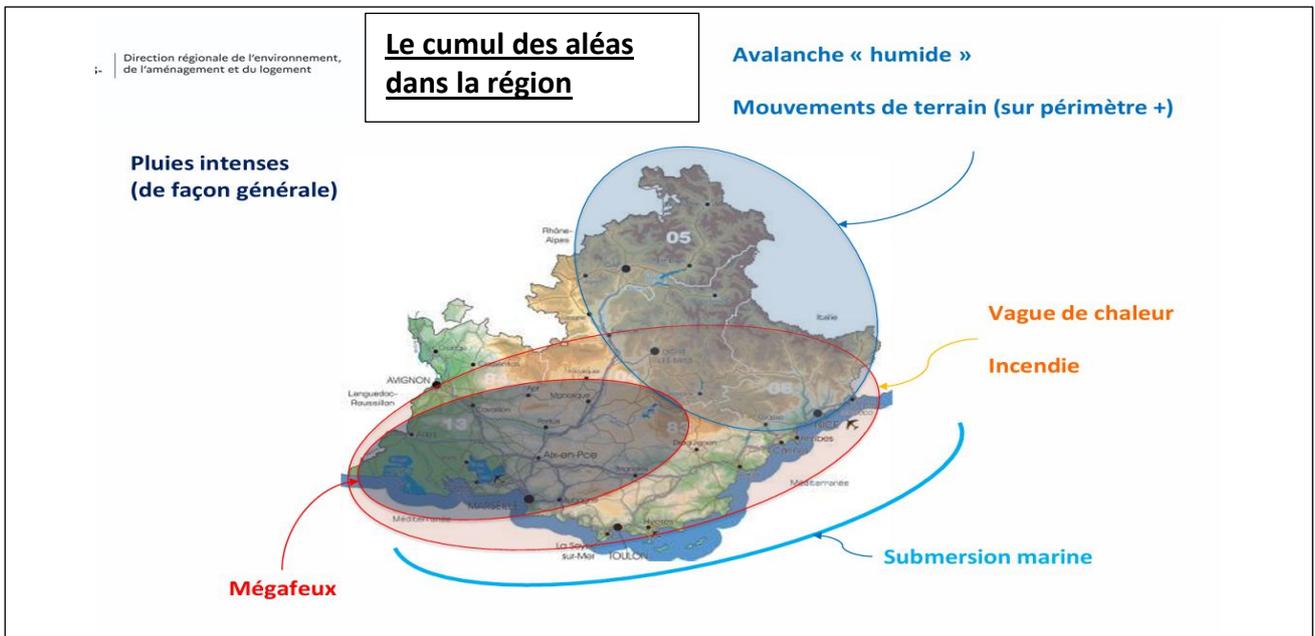
Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne (STePRiM)

Le 7/7 a eu lieu la 1^{ère} réunion du Comité de suivi avec les associations (ASPONA, REN, Trésor Vert de Grima, La Patraque de la Roya).

D'un montant global de 33,8 M €, la STePRiM (2024-2029) de la CARF vise la connaissance technique, la mise en sécurité, la surveillance et la gestion de crise des sites sujets à des aléas gravitaires et des inondations torrentielles, ainsi que la sensibilisation de la population. Quelques actions en cours ont été détaillées : maillage de radars et caméras sur la Roya et quelques fleuves côtiers ; sécurisation du Quartier des Révoires à La Turbie ; restauration des berges du Caréi à Bramafan sur Menton ; exercice de gestion de crise « inondation » le 21 mai, etc.

Enquête publique sur le PPRN sismique de Menton

Après de légères modifications intégrant les requêtes du SDIS (Sécurité Incendie), le commissaire-enquêteur vient de rendre son rapport. Il donne un avis favorable, en justifiant la complexité technique du Plan de prévention des risques naturels par sa destination principale : pour les professionnels de la construction ! Toutefois, il prend en compte certaines des demandes de la population et celles de l'ASPONA : la présentation du plan des micro-zonages de la commune devra être simplifiée et plus lisible ; la commune devra élaborer un document d'information sur les risques majeurs. La Préfecture lui recommandera aussi d'établir un Plan familial de mise en sécurité en cas de tremblement de terre.



4èmes rencontres inter-associatives de Saint-Honorat (28 août)

Cette année, outre les différents chantiers conduits par la communauté cistercienne (Tour Monastère, Action « Petits Fonds côtiers » sur le piétinement des macro-algues), la discussion portait sur « Mobiliser les associations et les habitants dans les enquêtes publiques », en présence de Giovanni Valastro, Président des commissaires-enquêteurs 06. Celui-ci nous a aussi entretenus de l'évolution de la réglementation. Au-delà des habituelles adhérentes du GADSECA, de nouvelles associations étaient présentes : le Club Alpin Français et l'APPELT (La Turbie). Le compte-rendu sera disponible dans quelques semaines.

Trois questions à Claire Serrano (maître-compostrice)

1 - Qu'est-ce qui a motivé la création de l'association Terres en Compost ?

Elle a été créée en 2022 à Menton et répond à un besoin d'information et de développement de la filière biodéchets dans l'Est du 06.

Lors de ma formation de guide et maître-composteur, je me suis inspirée d'expériences nationales et internationales de compostage de proximité. J'ai été formée par des acteurs du Réseau Compost Citoyen Provence-Alpes-Côte d'Azur (RCC PACA).

L'association propose des solutions concrètes et locales pour répondre à **un enjeu environnemental majeur**.

Nous sommes en lien direct avec les agriculteurs, ainsi qu'avec les professionnels de la gestion des déchets verts (jardiniers, paysagistes, élagueurs) du territoire.



2 – Où se trouvent les points de collecte et quelles différences de comportement des apporteurs de déchets végétaux ?

Nous accompagnons certains sites sur le littoral mentonnais et en zone rurale.

Rappelons que parler uniquement de « déchets végétaux » est réducteur : cela entretient une confusion fréquente. Les sites de compostage partagés sont **principalement destinés aux restes alimentaires**, et non aux déchets de jardin. Les déchets verts doivent impérativement être gérés dans les jardins particuliers (paillage, broyage, etc.) ou déposés en déchèterie en fonction de leur volume.

En ville, les erreurs de tri sont fréquentes : les apports contiennent souvent des sacs plastiques (présentés comme « biodégradables ») ou des déchets inadaptés (pain, mouchoirs, déchets de salle de bain...). En milieu rural, les usagers sont souvent plus autonomes.

Le suivi est essentiel à la bonne dégradation de la matière, et les utilisateurs ont un rôle à jouer dès le dépôt. D'où l'intérêt de venir à notre rencontre lors des animations organisées régulièrement sur les sites.

3 - Comment est valorisé le compost et qu'en pensent les riverains (utilité / nuisances) ?

Le compostage est un geste ancestral que la population mentonnaise a longtemps pratiqué. Aujourd'hui, il reprend tout son sens : réduire nos déchets, recréer du lien avec le vivant et enrichir les sols localement.

Le compost produit est valorisé à proximité, notamment sur des parcelles en arboriculture. L'enjeu est bien sûr de **rendre à la terre ce qu'elle nous a donné**.

Les nuisances signalées sont rares et émanent généralement de personnes extérieures au dispositif, souvent peu informées ou inquiètes face au changement.

Ces retours, bien que limités en nombre, soulignent l'importance de la pédagogie. Par la sensibilisation, l'information et l'usage de matériel adapté, nous favorisons l'acceptation du compostage partagé.

C'est une démarche accessible, écologique et porteuse de sens, qui permet à chacun de contribuer localement, sans multiplier les déplacements, à la création d'une ressource utile pour notre territoire.

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande